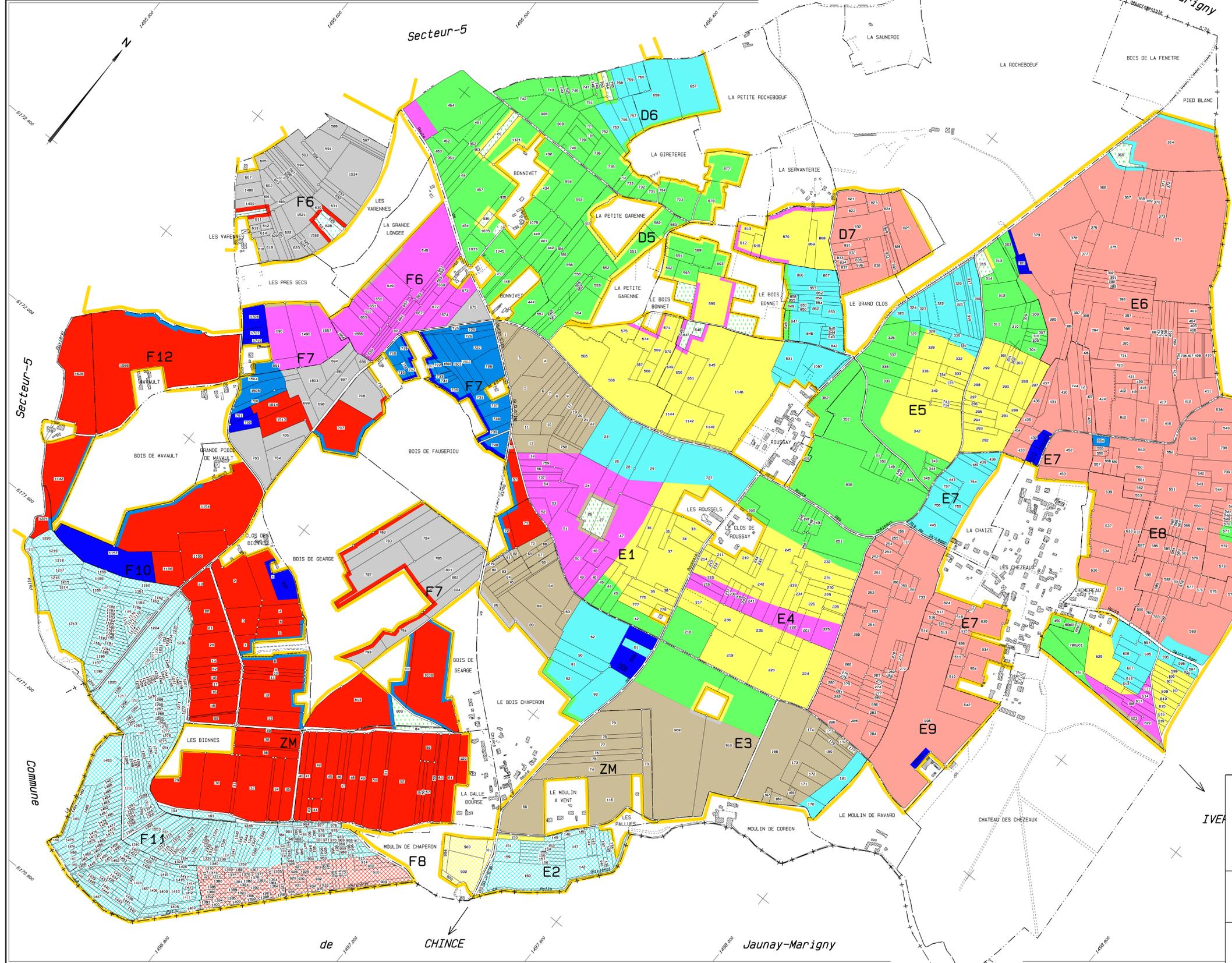


SAINT-MARTIN-LA-PALLU (Vienne)



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
AMENAGEMENT FONCIER
AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL
Communes de SAINT-MARTIN-LA-PALLU
JAUNAY-MARIGNY
THURAGEAU - CHABOURNAY

PLAN DE CLASSEMENT

Echelle : 1/4000

Plan approuvé par la Commission Intercommunale dans sa séance du	AFFICHE DU	AU
Le Président :	Le Secrétaire :	Le Maire :

Liseré périmètre

SECTEUR-4

ST MARTIN LA PALLU Sections D5-D6-D7-E1-E2-E3-E4-E5-E6-E7
E8-E9-F6-F7-F8-F10-F11-F12-ZM

Mai 2021

- LEGENDE
- T1 - 10000 Points/Ha
 - T2 - 9700 Points/Ha
 - T3 - 9200 Points/Ha
 - T4 - 9000 Points/Ha
 - T5 - 8300 Points/Ha
 - T6 - 8000 Points/Ha
 - T7 - 7300 Points/Ha
 - T8 - 7000 Points/Ha
 - T9 - 3500 Points/Ha
 - T10 - 1000 Points/Ha
 - M1 - 9000 Points/Ha
 - M2 - 8500 Points/Ha
 - M3 - 5000 Points/Ha
 - M4 - 1000 Points/Ha
 - P1 - 8000 Points/Ha
 - P2 - 5000 Points/Ha
 - B1 - 8000 Points/Ha
 - B2 - 5500 Points/Ha
 - B3 - 3500 Points/Ha

A.F.A.F.E.
(Application de la loi du 23 février 2005)

Recherche des propriétaires réels et Classement des terres
exécutés dans la zone coloriée selon la légende ci-contre
sous le contrôle du Conseil Départemental
du
par M. Stéphane DEVOUGE

Plan approuvé par la Commission Communale dans sa séance du	AFFICHE DU	AU
Le Président :	Le Secrétaire :	Le Maire :
Plan portant en rouge les modifications prescrites par la Commission Communale dans sa séance du	AFFICHE DU	AU
Le Président :	Le Secrétaire :	Le Maire :
Plan portant en bleu les modifications prescrites par la Commission Départementale dans sa séance du	AFFICHE DU	AU
Le Président :	Le Secrétaire :	Le Maire :